

Paris, le 4 juillet 2011

Objet : Première épreuve d'admission du CRPE 2011

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

La commission permanente des IREM sur l'enseignement élémentaire (COPIRELEM) œuvre depuis sa création (1973) à l'amélioration de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. C'est pourquoi elle se préoccupe de la qualité du recrutement des maîtres. La COPIRELEM, inquiète quant à l'organisation de la première épreuve d'admission du CRPE 2011, vous a alerté par une lettre datée du 8 janvier 2011. Par votre réponse à cette lettre en date du 8 mars 2011, vous avez tenu à nous rassurer. Cependant, nos inquiétudes semblent se confirmer et nous tenons à vous faire part de notre désarroi face à une épreuve qui apparaît à ce jour peu adaptée pour juger des capacités des candidats à enseigner les mathématiques et en même temps très inégale d'une académie à l'autre.

Dès le mois de janvier 2011, la COPIRELEM s'est interrogée sur les points suivants :

- *concernant la composition de la bibliothèque du concours*
A ce jour, cette bibliothèque n'existe pas dans de nombreuses académies, et ce, malgré les instructions officielles. Certaines académies ne proposent que les textes réglementaires, regroupés dans des « fascicules ». D'autres académies proposent de petites bibliothèques où les collections d'ouvrages sont largement incomplètes. D'autres encore proposent des photocopies très partielles de documents de différents statuts et variant selon les sujets. Seules quelques rares académies mettent à disposition des candidats une série de manuels accompagnés des livres du maître. Le manque d'équité entre les académies n'est-elle pas préjudiciable au recrutement d'agents de la fonction publique ?
- *concernant la publicité de la bibliothèque du concours*
Quelques académies ont informé les candidats en joignant la liste de documents à leur convocation. Dans beaucoup d'autres, le contenu de la bibliothèque n'a pas été communiqué à l'avance aux candidats, créant une iniquité effective entre les premiers candidats et les suivants au sein d'une même académie.
- *concernant les sujets proposés*
Malgré la compétence des concepteurs des sujets à anticiper les réponses attendues, les différences de nature entre ces sujets ne garantissent aucunement l'équité dans le déroulement des épreuves.
- *concernant les conditions matérielles*
Pour la présentation de l'exposé, un support de type tableau noir ou paperboard nous semble *a minima* nécessaire. Or, pour certaines académies, cette épreuve se déroule uniquement à l'oral, et parfois sans même que le candidat puisse montrer au jury le moindre support écrit qu'il aurait élaboré. Alors que vous nous assuriez, dans votre réponse du 8 mars 2011, que les candidats pourraient exposer leur leçon dans les conditions habituelles, nous avons le regret de constater que ce n'est pas le cas dans de nombreuses académies. Le professionnalisme d'un futur enseignant peut-il être évalué à sa juste valeur dans de telles conditions ? Et cette évaluation a-t-elle vraiment un sens lorsque les candidats se retrouvent dans des conditions de concours qui ne correspondent pas aux annonces qui leur ont été faites ?
- *concernant la composition du jury*
Les jurys sont généralement composés d'Inspecteurs de l'Education Nationale et de Conseillers Pédagogiques et parfois de Professeurs de Lycées et Collèges. Dans une grande majorité des cas, les dimensions disciplinaire, épistémologique et didactique ne sont que très peu questionnées lors de cette épreuve orale. Comment s'assurer du recrutement d'enseignants performants lorsque ces dimensions sont négligées ?

Le niveau Master des futurs professeurs des écoles mérite une épreuve orale d'excellence. Le constat que nous établissons à l'issue des épreuves d'admission 2011 qui viennent de se dérouler est alarmant.

Le concours étant académique, nous adressons une copie de ce courrier à chaque recteur d'académie.

Vous assurant de notre attachement profond à un service d'enseignement public de qualité, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pour la COPIRELEM,

Cécile Ouvrier-Buffet, Pascale Masselot, Arnaud Simard, Claire Winder

